



Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball
Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

TEXTE DES RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE
SAMEDI 22 JUN 2024
CAP DECOUVERTE - 81450 LE GARRIC

Première résolution – Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

L'Assemblée Générale ratifie le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 juin 2023 à Carcassonne (Centre de Congrès « Le Dôme », 16 rue des 3 Couronnes)

Deuxième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport moral présenté par la Secrétaire Générale, l'Assemblée Générale décide de valider le rapport moral de la saison 2023/2024.

Troisième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport financier sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2024 et entendu le rapport du Commissaire Aux Comptes, l'Assemblée Générale décide de valider les comptes de l'exercice 2023/2024.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au report à nouveau.

Quatrième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport sur les conventions règlementées, l'assemblée générale prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies.

Cinquième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du projet de budget prévisionnel, l'Assemblée Générale décide d'adopter le budget prévisionnel pour la saison 2024/2025.

Sixième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance de la proposition de remboursement des frais de déplacement, de missions ou de représentations effectués par les membres du Comité Directeur dans l'exercice de leurs activités, l'Assemblée Générale décide de les adopter pour la saison 2024/2025.

Septième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale décide d'élire pour la période du 23 juin 2024 au 22 juin 2025, conformément à l'article 10 des statuts et aux articles 7 et 8 du Règlement Intérieur de la FFBB, les délégués représentant les clubs dont l'équipe première senior opère en Championnat de France aux Assemblées Générales de la Fédération Française de Basket-Ball.

1er titulaire :

2ème titulaire :

1^{er} suppléant :

2^{ème} suppléant :

Huitième résolution – Assemblée Générale Elective

L'Assemblée Générale décide d'élire pour la durée de l'olympiade 2024/2028, les membres ci-après désignés :

- Liste des membres élus*

Neuvième résolution – Assemblée Générale Elective

L'Assemblée Générale décide de ratifier pour la durée de l'olympiade 2024/2028, le président ci-après désigné :

- NOM Prénom du Président de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basket Ball*

Dixième résolution – Assemblée Générale Ordinaire et Elective

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.